

## PROGRAMME FORMATION

### AIPR pour les encadrants

Durée : 1 jour soit 6h00 + 1h00 d'évaluation



#### Public :

Encadrant : salarié de l'entreprise de travaux, intervenant en préparation des travaux et administrative comme les chefs de chantier, conducteur de travaux et encadrant les chantiers de travaux.

**Prérequis :** Pour obtenir une habilitation liée à votre activité, vous devez remplir un certain nombre de prérequis en fonction de l'habilitation visée.

Il est nécessaire d'être apte au travail dans son activité professionnelle, être titulaire d'une visite médicale à jour et de comprendre les instructions de sécurité.

- **Pour les personnes à mobilités réduite et ou ayant un handicap**

L'entreprise prendra toutes les dispositions nécessaires pour,

- Accès aux lieux de formation
- Accès à l'intérieur des locaux de formation
- Aides à la mobilité
- Adaptation de l'environnement
- Adaptation du planning
- Accueil des auxiliaires de santé

**Objectifs :** Acquérir ou mettre à jour ses connaissances sur la réglementation DTDICT, et le guide technique.

- Comprendre les enjeux liés au contrôle des compétences (examen AIPR) par rapport aux obligations réglementaires ;
- S'entraîner sur des questions QCM tirées de la base de données mise à disposition.

**Moyens pédagogiques :** Support de cours réalisé en conformité avec la réglementation.

- Cas pratiques adaptés à l'environnement de l'entreprise (exercices et simulations)
- Un livret de formation sera remis à chaque stagiaire.

#### Formateur :

Des formateurs maîtrisant les méthodes pédagogiques et techniques et outils nécessaires aux formations.

Ce programme est conforme à l'obligation de compétences pour les personnels intervenants à proximité des réseaux consécutive à la réforme anti-endommagement (réforme législative et réglementaire du 22 février 2012 établie par le ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie)

#### PROCEDURES POUR LE RESPONSABLE DE PROJET AVANT CHANTIER :

Formulaire DT : Guichet Unique et projet

- Analyse des réponses, réalisation des investigations complémentaires (IC) et la détection de réseaux : classe de précision cartographique des ouvrages, responsabilité de prise en charge Clause dans les marchés et DCE
- Marquage et piquetage
- Compétences des personnels
- Entraînement au QCM.

## PROCEDURE EXECUTANTS AVANT LES CHANTIERS

- Formulaire DICT
- Analyse des réponses du DCE et du marché
- Compétences des personnels
- Application du Guide technique
- Lectures des indices et affleurants
- Travaux sans tranchée
- Entraînement au QCM

## PROCEDURES ET ACTIONS A REALISER EN COURS DE CHANTIER

- Constat d'arrêt ou de sursis
- Constat de dommage
- Opérations sur chantiers
- Entraînement au QCM.

### Évaluation :

- Passage de l'évaluation par QCM sur tablette à l'issue de la formation 40 questions.

### Attestation :

- Il sera délivré aux participants une attestation de formation et de compétence (en cas de réussite au QCM)
- Représentation immédiate en cas d'échec.

**Responsable pédagogique :** Laurent Saint-Pierre 06.70.66.02.09

### Suivi :

Chaque participant signera par demi-journée une feuille d'émargement, également signé par le formateur.



EURL L. SAINT-PIERRE au Capital de 1 000 Euros

Siret : 909 347 684 000 13 R.C.S de TROYES

Déclaration d'activité enregistré sous le numéro 44 100 110 510 auprès du préfet de la région Grand-Est